

Chers parents,

Les activités extra-scolaires proposées par le Collège Protestant Français sont pratiquées en dehors des heures d'école et ont des objectifs tout éducatifs que ludiques. Ils font l'objet pour chaque animation d'un projet annuel et donneront lieu en fin d'année à une manifestation (tournoi, spectacle, exposition, etc....) à laquelle vous serez conviés.

[Cliquer ici pour consulter le tableau des activités](#)

**DÉBUT DES ACTIVITÉS : 02 DECEMBRE 2019 - FIN DES ACTIVITÉS : 13 JUIN 2020**

### INSCRIPTIONS :

- 1 - L'inscription aux activités extra scolaires se fera en ligne du mercredi 27 novembre à 10h au vendredi 29 novembre 2019 à 12h à l'adresse suivante : <http://www.cpf.edu.lb/enligne/cpf/login.html> L'identifiant et le code d'accès sont les mêmes que pour les facturations. Toute modification reste possible durant ces dates.
- 2 - Les élèves inscrits l'année dernière **doivent** se réinscrire s'ils désirent poursuivre une activité.
- 3 - Le nombre de places est limité selon les activités. La priorité est donnée aux premiers inscrits. Il se peut que l'inscription soit sur liste d'attente. Dans ce cas, votre enfant ne devra pas se présenter le premier jour des activités à moins que vous ne soyez avisés du contraire.
- 4 - Les élèves devront, lors de la première séance, se regrouper sous le préau du primaire où des informations précises concernant leur activité leur seront données.
- 5- Les élèves du primaire qui sont déjà inscrits auprès de notre transporteur scolaire, auront la possibilité de retourner en bus à 15h25, les mercredis et vendredis, avec l'accord de la société Eido (tél : 01 736215 ou 03 767796) et sous réserve de disponibilités de places.

### MODALITES DE PAIEMENT :

Les deux premières séances sont considérées comme des séances d'essai. La participation à l'activité sera confirmée à partir de la troisième semaine. Elle donnera lieu à un paiement les mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2019 à la Banque Libano-Française. Les factures seront en ligne à partir du lundi 16 décembre 2019. La participation des familles est de LL 300 000 par activité et par élève pour l'année scolaire.

### CONDITIONS GÉNÉRALES :

- 1 - Les clubs ne peuvent démarrer et perdurer que si le nombre d'inscrits est suffisant.
- 2 - Les clubs se déroulent en dehors des heures de cours.
- 3 - Nous rappelons que l'accès au CPF après les cours n'est autorisé qu'aux élèves **inscrits** régulièrement à un club. Ce qui signifie qu'aucun frère, ou sœur, ou ami ne pourra attendre son camarade dans l'établissement.
- 4 - Les clubs n'ont lieu que durant les jours ouvrables. (Voir calendrier officiel sur le site.)
- 5 - Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'établissement que pendant l'heure de l'activité.

### PRÉSENCES/ABSENCES :

A chaque séance l'appel sera fait par les responsables. Toute absence devra être justifiée par écrit (mél ou carnet de correspondance).

Pour tout renseignement appeler au 71 172712.

Cordialement

Beyrouth le 25 novembre 2019  
Le Proviseur, Olivier GAUTIER